



Question écrite de M. DeBock : Logements de transit à Uccle

Le Collège peut-il indiquer combien de logements de transit ont-ils été mis à disposition du public adhoc par chacun des opérateurs publics du logement (commune/cpas/ais/Régie foncière/autre)
Le Collège peut-il préciser le nombre de contrats d'occupation précaires conclus sur ces logements de transit et leur durée pour chacun des opérateurs

Réponse :

La commune dispose de 5 logements de transit, qui sont gérés par l'AI SU :

Dans le cadre de la « Convention de collaboration » Commune/AISU, renouvelée le 26/02/2021, pour 5 ans, 5 contrats de bail ont été conclus avec l'AI SU, en date du 16/12/2016, pour 9 années (échéance : le 14/12/2025). Ils portent sur les logements suivants :

- Place Homère Goossens, 2/1 (appartement 1^{er} étage)
- Place Homère Goossens, 2/2 (appartement 2^e étage)
- Rue Vanderkindere, 383 (duplex, au-dessus du Centre de Retraités et antenne ONE)
- Rue de Stalle, 238 (studio au rez)
- Rue de Stalle, 272 (appartement au rez).

Ces baux ont pour objet de confier à l'AI SU (locataire principal) la gestion locative de 5 logements communaux, affectés aux situations d'urgence (« de transit »).

3 de ces logements (Homère Goossens, 2 étages et Vanderkindere, 383 étage) relèvent du patrimoine géré par les Propriétés communales (émargent au budget général de la Commune) et 2 qui relèvent du patrimoine géré par la Régie foncière (budget spécial).

De plus, le locataire principal assume la gestion technique courante de ces biens (entretien et petites réparations).

Quant au nombre et à la durée des contrats de « sous-location » pour logements de transit, c'est l'AI SU même (Laura De Bie, Directrice) qui pourra fournir les réponses.

En outre, 2 maisons d'habitation pouvant accueillir des familles nombreuses, sont mises par la Commune à la disposition de la FéBUL, qui en assume une remise en état sommaire et la mise en conformité des installations électrique et de gaz, ainsi que l'entretien, à savoir

- *chaussée d'Alseberg, 867* : convention d'occupation précaire pour 2 ans, prorogée 2 fois successivement, jusqu'au 28/02/2025
- *rue des Fidèles, 28* : convention d'occupation précaire pour 2 ans, en voie de prorogation, pour 1 an supplémentaire, jusqu'au 1/3/2025.

En outre, l'AI SU gère 26 logements en transit/logements solidaires, dont plus de la moitié sont des studios :

Étiquettes de lignes	Nombre de Bien - Type de logt norme régionale - Chambres - Label Fr
Appart. 1 Ch	7
Appart. 2 Ch	4
Maison 4 Ch	1
Studio	14
Total général	26